



Pays salonnais BUSINESS PLACE

DOSSIER DE CANDIDATURE EXPOSANT

Plus d'informations sur l'événement : <https://www.ccimp.com/PAYS-SALONNAIS-BUSINESS-PLACE>

Contacts :

Relations exposants :

Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonnais : Emilie Caillol

Tél. 07 82 45 27 08 – mail : ecaillol.federation@orange.fr

Relations communication :

CCI Marseille Provence : Colette Véron

Tél. : 04 91 13 85 35 - mail : colette.veron@ccimp.com

Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays Salonnais : Marie-Christine Villani

Tél. : 04 90 44 85 63 - mail : marie-christine.villani@ampmetropole.fr

Co-organisateur :



I. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA MANIFESTATION

Cette rencontre est co-organisée par la CCI Marseille Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays Salonais et la Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonais.

Pays Salonais Business Place est un événement dédié au sourcing de proximité qui a pour ambition de :

- Contribuer au développement de courants d'affaires entre entreprises du bassin salonais élargi en leur permettant de trouver de nouveaux partenaires commerciaux (clients, fournisseurs, sous-traitants)
- Augmenter la visibilité des entreprises de ce territoire en valorisant leurs savoir-faire et leur offre de services auprès des clients locaux potentiels

Pays Salonais Business Place permet de proposer une offre complète de solutions pour les entreprises :

- Accueillir 50 entreprises/commerces exposants sur des stands pour présenter leur savoir-faire et leur offre de services à des clients qui recherchent de nouveaux fournisseurs
- Permettre aux entreprises et institutionnels de rencontrer les professionnels pouvant les accompagner dans leur développement
- Favoriser les échanges et relations d'affaires entre clients et fournisseurs du territoire
- Permettre à plus de 450 entreprises du territoire métropolitain d'identifier de nouveaux fournisseurs et de développer leur réseau professionnel en nouant de nombreux contacts

II. VOS BÉNÉFICES EN TANT QU'EXPOSANT

- En amont de cet événement, participer à l'atelier préparatoire du 10 janvier et être mentionné en tant qu'exposant lors de cet atelier
- Figurer sur le mini-site dédié à l'opération dès votre inscription
- Présenter votre entreprise à de futurs clients ou consolider vos liens avec vos partenaires actuels
- Développer votre portefeuille prospects et trouver de nouvelles opportunités de business
- Bénéficier d'une vitrine à forte visibilité sur le territoire : plus de 450 visiteurs professionnels attendus
- Garder et réutiliser le roll-up qui vous sera offert avec le logo de votre entreprise*
- Faire votre propre recherche de fournisseurs de proximité

** Si vous avez déjà des supports de communication de type roll-up et que vous ne souhaitez pas en réaliser un nouveau, une réduction de 50 euros sera appliquée au tarif de votre stand*

III. FORMAT DE LA MANIFESTATION

Organisation d'une rencontre BtoB (entreprises/commerces exclusivement), le jeudi 7 février 2018 de 8h30 à 15h00 à l'Espace Charles Trenet à Salon de Provence.

Afin de permettre à l'ensemble des participants (exposants et visiteurs) de se présenter et de multiplier les opportunités de rencontres, l'événement s'articule autour de plusieurs temps forts :

8h30 : Café d'accueil

9h – 10h : Conférence « Achats et proximité : une démarche gagnante ! »

10h30 – 12h30 : Ouverture du showroom et des RDV préprogrammés

- 50 entreprises locales qui exposent leur savoir-faire sur des stands
- Des RDV BtoB avec les grands acheteurs du territoire
- Des RDV préprogrammés avec les TPE-PME participantes

12h30 – 14h 00 : Prises de parole officielles et cocktail déjeunatoire

14h00 – 15h00 : Speed Business Meeting

Mais aussi un **atelier préparatoire le 10 janvier 2019** à Salon de Provence auquel pourront participer prioritairement les exposants.

IV. A QUI S'ADRESSE LA MANIFESTATION ?

EXPOSANTS : Entreprises du Pays Salonais et des territoires limitrophes offrant des produits ou prestations BtoB. Les commerçants ayant une offre à destination des entreprises pourront également candidater. Les exposants devront impérativement être implantés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

VISITEURS : Plus de 450 entrepreneurs et commerçants du département attendus. Typologie des visiteurs : chefs d'entreprises, responsables d'exploitation, responsables des achats, des services généraux, maintenance, logistique, DSI, responsables HSE, responsables commerciaux, acheteurs, propriétaires de locaux...

GRANDS ACHETEURS : représentants de grandes entreprises et grands comptes du département souhaitant rencontrer des fournisseurs ou sous-traitants du territoire pour répondre à leurs besoins d'achat et/ou de sourcing.

V. COMMENT RESERVER UN STAND ?

1. Conditions de réservation d'un stand

Le nombre de places étant limité, les entreprises devront obligatoirement remplir une candidature via le formulaire en ligne. Le comité technique qui validera la candidature selon les 4 critères d'éligibilité suivants:

- implantation de l'entreprise sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- activité de l'entreprise/du commerce BtoB
- pas plus de 2 exposants dans la même activité (sinon liste d'attente)
- prestations en cohérence avec les besoins des visiteurs attendus et les univers prévus

Critères de sélection :

- priorité aux entreprises n'ayant jamais exposé sur le salon dans la mesure où elles répondent aux critères de sélection
- puis ordre d'arrivée dans la liste des inscrits

Validation de la candidature :

Vous recevrez une confirmation écrite de la validation de votre candidature en tant qu'exposant. Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre règlement.

2. Droits de participation

- 300 € net de taxes pour les adhérents à la Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonais
- 400 € net de taxes pour les membres d'une structure partenaire de l'événement
- 500 € net de taxes pour les non-adhérents (voir conditions d'adhésion auprès de l'association lors de l'inscription)

Chaque exposant doit s'acquitter du montant de son stand au plus tard un mois avant la manifestation, soit avant le 7 janvier 2019.

Règlement par chèque à l'ordre de « Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonais ».

A faire parvenir à : Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonais - 13 bis rue Ampère - 13800 VELAUX

Tout règlement non reçu à J-30 (le 7 janvier 2019) entraînera l'annulation de l'inscription.

3. Pack exposant

Votre inscription vous donne droit à un « pack exposant » composé de :

- Une réservation prioritaire à l'atelier préparatoire du salon du 10 janvier
- Un stand équipé (table ou mange-debout + siège)
- Un roll-up avec le logo de votre entreprise pour votre stand. Ce support sera propriété de l'entreprise après la manifestation *
- Des RDV prioritaires avec les acheteurs qui ont des besoins dans votre domaine d'activité
- La fourniture de supports de communication pour inviter vos clients ou informer de votre présence sur le salon
- Le speed business meeting
- Le cocktail

** Si vous avez déjà des supports de communication de type roll-up et que vous ne souhaitez pas en réaliser un nouveau, une réduction de 50 euros sera appliquée au tarif de votre stand*

VII. VOTRE ENGAGEMENT

Nous attirons votre attention sur votre engagement à :

- être présent le jour de la manifestation, et ce pendant toute la durée de l'événement (ou remplacé par une personne habilitée à présenter votre entreprise et son activité)
- informer les organisateurs de tout changement parmi les personnes inscrites (pour la préparation des badges)

Nos conseils :

- Prévoyez a minima 2 personnes sur le stand pour gérer au mieux les clients, les visiteurs, les RDV avec les grands acheteurs, la participation au speed business meeting, etc. Notamment, si vous avez été sollicité pour des RDV BtoB qualifiés (en tête-à-tête), les rendez-vous auront lieu dans **un espace dédié et non sur votre stand**.
- N'oubliez pas vos cartes de visites !

VIII. INFORMATIONS PRATIQUES

La manifestation se déroulera le jeudi 7 février de 8h30 à 15h à l'Espace Charles Trenet à Salon de Provence.

L'équipe vous accueillera **la veille à partir de 14h pour l'installation de votre stand qui devra être terminée impérativement pour 18h**.

Déchargement sur le côté de l'Espace Charles Trenet, puis stationnement sur parkings à proximité.

Vous pourrez amener sur le stand des supports de communication propres à votre entreprise ainsi que des produits en démonstration.

Cependant tout objet ou élément :

- supérieur à la superficie du stand (2 m² environ)
- dangereux
- demandant une installation spécifique

devra être signalé en amont aux organisateurs et obtenir une autorisation préalable.

Tout élément non validé ne pourra pas être accepté le jour J sur la manifestation.

Chaque stand sera alimenté en électricité mais vous devrez vous munir de rallonges et/ou multiprises.

Un accès wifi sera mis à disposition des exposants.



Formulaire de candidature exposant

Je souhaiterais bénéficier d'un stand sur l'événement Pays Salonnais Business Place du 7 février 2019.

RAISON SOCIALE		TÉLÉPHONE	EFFECTIF
ADRESSE			
ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE			

	NOM	PRÉNOM	PORTABLE	MAIL	
DIRIGEANT					
RÉFÉRENT sur l'événement					FONCTION du référent

Dès validation de ma candidature, je m'engage à régler la somme de :

- 300 € car je suis adhérent à la Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonnais
- 400 € car je suis membre d'une structure partenaire de l'événement
- 500 € car je ne suis pas adhérent à la Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonnais

J'ai pris connaissance des conditions de réservation d'un stand et je m'engage à les respecter si ma candidature est validée.

Signature du chef d'entreprise obligatoire :	Tampon obligatoire :
--	----------------------